

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE  
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 31 août 2021 :

	<b>Numéro</b>	<b>Immeuble visé</b>	<b>Zone</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
1.	2021-0184	283 - 283 A, rue Trudeau	Va-829	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ajout d'un logement au sous-sol sur un terrain ayant une superficie de 2072,6 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 4 000 mètres carrés à l'extérieur du périmètre urbain.</li> </ul>
2.	2021-0181	164, chemin du Mont-Catherine	Ha-813	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La superficie au sol du bâtiment principal projeté par rapport à la superficie du terrain existant/projeté de 13,8 % au lieu d'un rapport espace bâti/terrain minimal de 12 % ;</li> <li>• L'implantation d'un avant-toit projeté faisant corps avec le bâtiment à une distance de 4 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 5 mètres ;</li> <li>• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 6 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 9 mètres.</li> </ul>

**Consultation écrite**

2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures pendant la consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.

**Modalité pour la consultation écrite**

3. La consultation écrite se fera du 6 au 23 août 2021.
4. Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses questions et commentaires concernant les demandes de dérogations mineures, par écrit, **au plus tard le 23 août 2021, à 23 h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :  
 Ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
 a/s Service juridique et du greffe  
 50, rue Saint-Joseph  
 Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

\*\*\* Attention aux délais postaux applicables \*\*\*

- Par courriel à l'adresse suivante : [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca)

5. Un rapport des questions et des commentaires reçus sera déposé au conseil municipal avant la prise de décision par rapport aux dérogations mineures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 6 août 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière